



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

**AFFAIRE DU NAVIRE « LOUISA »
(SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES C. ROYAUME D'ESPAGNE)**

**PROROGATION DES DÉLAIS DE PRÉSENTATION
DU MÉMOIRE ET DU CONTRE-MÉMOIRE**

Hambourg, le 5 mai 2011. Le Président du Tribunal international du droit de la mer a prorogé les délais de présentation du mémoire et du contre-mémoire en l'*Affaire du navire « Louisa » (Saint-Vincent-et-les Grenadines c. Royaume d'Espagne)*.

Suite à la demande de l'agent de Saint-Vincent-et-les Grenadines et après avoir recueilli les vues de l'agent de l'Espagne, le Président a, par ordonnance en date du 28 avril 2011, reporté la date d'expiration du délai de présentation du mémoire de Saint-Vincent-et-les Grenadines au 10 juin 2011 et celle du délai de présentation du contre-mémoire de l'Espagne au 10 novembre 2011.

La suite de la procédure a été réservée.

Le texte de l'ordonnance est disponible sur le [site Internet](#) du Tribunal.

Les communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> et <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou Mme Johanna van Kisfeld, Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne),
téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org